

○ Bilan de fin de saisie des vœux (au 14 mars)

98% des terminales générales ont formulé au moins 1 vœu (95.8% au niveau national)

95.4% des terminales technologiques ont formulé au moins 1 vœu (93.4% au niveau national)

63.7% des terminales professionnelles ont formulé au moins 1 vœu (60.4% au niveau national)

○ Fiche Avenir

Pour le lundi 26 mars 2018 : remontée des notes du 2^{ème} trimestre

(pour de nombreuses formations d'accueil, le bulletin du 2^{ème} trimestre est un élément obligatoire du dossier, nécessaire pour confirmer le vœu)

Date limite pour compléter la « fiche Avenir » : samedi 31 mars

Entre le 14 et le 31 mars

- les enseignants saisissent / vérifient / complètent les notes et appréciations de leurs disciplines ;
- les professeurs principaux renseignent les éléments d'appréciation pour les élèves dont ils ont la responsabilité (ces éléments sont saisis une seule fois et se reportent sur la fiche Avenir associée à chaque vœu de l'élève) ;
- les chefs d'établissement saisissent leur avis pour chaque vœu d'élève ;

La [fiche n° 22](#) résume les informations contenues par la fiche Avenir et les modalités de saisie par les équipes pédagogiques.

Un mode d'emploi « pas-à-pas » est mis à disposition sur le site de gestion Parcoursup, rubrique : informations générales.

○ Spécial expérimentation Bac pro/BTS

Rappel : le proviseur veillera à réunir un conseil spécifique d'orientation, qui est une émanation du conseil de classe.

Ce conseil d'orientation émettra un avis qui déclenchera l'admission, dans la limite du contingent de places réservées.

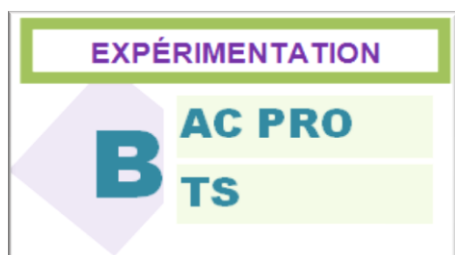
Cet avis s'ajoute aux éléments d'appréciation de la fiche Avenir fournis par le professeur principal et aux 2 avis du chef d'établissement (cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé et capacité à réussir).

Pour la saisie des avis de l'expérimentation, un pavé de saisie spécifique sur Parcoursup, dédié à l'expérimentation, est ajouté à l'interface du chef d'établissement lorsque le vœu d'un bachelier professionnel porte sur une STS.

L'avis saisi (Favorable/Défavorable) est appliqué à tous les vœux de l'élève portant sur la même spécialité de BTS.

En 2017, grâce à la mobilisation de tous, 80 % des candidats ont obtenu un avis favorable sur au moins un de leurs vœux.

Pour émettre cet avis déterminant, le conseil d'orientation s'appuiera sur le tableau de correspondance établi par les corps d'inspection et le guide « continuum Bac Pro /BTS 2017/18 » (disponibles sur le Thémassite).



[Thémassite Expérimentation Bac Pro BTS](#)

Sur Eduline (accès avec les identifiants de messagerie), onglet « Thémassite ».

Rubrique « Des Ressources »

- 📄 Les seuils 2018 actualisés (objectifs minimaux d'accès des néo-bacheliers professionnels par spécialité de BTS Rentrée 2018)
- 📄 Le tableau de correspondance Bac pro/BTS dans le guide Onisep « Après le Bac Pro ».
- 📄 Guide « Continuum Bac Pro/BTS 2017/18 »

○ Confirmation des vœux par les élèves

Entre le 14 et le 31 mars

Les élèves complètent, modifient et confirment le dossier électronique de candidature (projet de formation motivé, ma préférence, CV si nécessaire, vérification des notes remontées...).

Pour information :

Les élèves ont accès aux éléments chiffrés (notes et rang de classement) de la fiche Avenir au fur et à mesure qu'ils sont renseignés : ils peuvent vérifier s'ils sont conformes.

A compter du 22 mai, les élèves pourront consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir.

○ Accompagnement des élèves dans Parcoursup

Projet de formation motivé

Le projet de formation motivé est **un élément obligatoire pour confirmer chacun des vœux**.

Compléter cette rubrique est un exercice difficile pour la majorité des élèves et nécessite un accompagnement renforcé, notamment pour les élèves les plus fragiles. Le proviseur veillera à organiser cet accompagnement avant le 31 mars.

La [fiche n° 11](#) apporte un éclairage sur le projet de formation motivé.

Des pistes pour conseiller les élèves pour compléter cette rubrique :

- un projet de formation motivé personnalisé pour chaque formation demandée ;
- une première phrase d'accroche ;
- la consultation attentive des caractéristiques et attendus de la formation et éventuellement du site internet de l'établissement et de la formation pour bien adapter son projet aux spécificités de la formation ;
- une bonne connaissance de ses points forts (et faibles) ;
- des explications sur l'intérêt pour la formation ;
- des éléments éventuels sur un projet professionnel ou sur les domaines professionnels envisagés ;
- la mention d'expériences, de stages (et les compétences ou connaissances acquises lors de ces expériences) ;
- tout élément que l'élève souhaite porter à la connaissance de l'établissement d'accueil demandé.

Ma préférence

Cette information ne sera pas transmise aux établissements d'accueil et servira à la commission d'accès à l'enseignement si le candidat n'a aucune proposition de formation.

Cette rubrique, **obligatoire**, peut prendre la forme d'un classement des vœux, de l'indication du vœu de préférence ou d'une expression littérale.

○ Formation



Thémassite : Accompagner la mise en œuvre académique du Plan Étudiants

Sur Eduline (accès avec les identifiants de messagerie), onglet "Thémassite".
Disponible en consultation :

- 📺 L'enregistrement vidéo de la visioconférence
- 📄 des documents utilisés dans les ateliers de formation

○ Ressources (liens) :

Il est possible de **poser des questions concernant le plan Étudiants à l'adresse suivante** : hebdosup@ac-lille.fr, à partir d'une adresse professionnelle de l'académie de Lille. Cette adresse est réservée aux équipes éducatives.

Toutes les questions liées au paramétrage de la plateforme Parcoursup sont à poser via **la messagerie de la plateforme**.